



Genève, le 3 novembre 2018  
Aux représentant-e-s des médias

### **Communiqué de presse de la chancellerie d'Etat**

## **Rappel des mesures de contrôle pour voter en ligne**

Le canton de Genève a été informé vendredi par la SRF qu'un site contrefaisant le site officiel de vote par internet du canton de Genève a été mis en ligne. Il ressort que ce site factice ne permet pas de voter.

Afin que l'électeur puisse s'assurer de voter électroniquement sur le site officiel, nous rappelons les points de contrôle suivants:

1. Saisir manuellement l'adresse indiquée sur la carte de vote: <https://www.evoté-ch.ch>,
2. Ne pas rechercher l'adresse sur les moteurs de recherche, l'historique de navigation ou les réseaux sociaux,
3. Vérifier l'empreinte numérique du certificat imprimée sur la carte de vote, en suivant la procédure indiquée sous le champ de saisie du numéro de carte de vote sur la page d'identification,
4. Contrôler que les codes de vérification envoyés par le système correspondent aux codes reçus avec le matériel de vote sur la page vérification (du processus de vote),
5. En cas de doutes ou de difficultés, contacter le helpdesk indiqué dans le matériel de vote.

Le canton de Genève a mis en demeure le détenteur du site en question de retirer celui-ci.

Pour précision, à aucun moment le bon déroulement des opérations de vote électronique n'a été compromis tant sur le plan de la fiabilité que de la sécurité.

Les électeurs qui souhaitent s'assurer que leur vote sera bien enregistré peuvent le faire au moyen des mesures indiquées précédemment.